

V.

Un Jacobin au pouvoir à Cayenne :

Cointet

1794 - 1796

Nous avons déjà remarqué ça et là qu'il est signalé que tous les blancs ne se comportent pas comme il le faut dans la nouvelle situation, et aussi qu'il y a des rumeurs qui se propagent parfois. Mais à partir des jours qui suivent le départ de Jeannet, il y aura constamment des rumeurs tournant toujours autour du même thème : l'esclavage va être rétabli et ce sont naturellement certains blancs qui les répandent ; on le sait, mais ils ne sont jamais identifiés. Il en sera ainsi de 1794 jusqu'en 1799, au renversement de Burnel, le dernier agent qui ait défendu le décret du 16 pluviôse. C'est dans ce contexte que Cointet va se battre, avec une énergie dont peu lui seront reconnaissants.

Tout juste investi du pouvoir, il doit faire face à un premier mouvement des nouveaux libres, alarmés par le départ de Jeannet en qui ils avaient pris confiance, et à qui ces fameuses rumeurs annoncent le retour de l'Ancien Régime. L'Assemblée et Cointet donnent un compte-rendu à peu près identique de ces événements. L'Assemblée écrit : «...l'insurrection arrivée le 14 du

courant (frimaire an III, Y.B.) dans les cantons de Roura et Macoury a été suscitée par la fausse nouvelle que l'ennemi était débarqué à la côte de Rémiré ; qu'il machinait avec les blancs de Cayenne la perte de la liberté des noirs... des propos très répandus dans le public depuis l'abolition de l'esclavage ont pu leur inspirer la défiance...» L'Assemblée admet donc comme un point acquis que des rumeurs menaçantes ont été l'objet d'une diffusion assez étendue et depuis plusieurs mois et que la méfiance des nouveaux citoyens n'est pas dépourvue de toute raison. Aussi bien, cette assemblée, qui, une fois de plus, a eu peur lors de ces évènements consécutifs au départ de Jeannet, adopte un décret dont l'article premier accuse le coup, pour ainsi dire : «Tous les citoyens sont tenus de dénoncer aux autorités constituées les malveillants qui diraient que la liberté des noirs n'est point assurée, qu'elle ne durera pas, qu'ils ne sont point faits pour être libres, qu'ils rentreront dans l'esclavage, ou tout autre propos qui tendrait au même but». Voilà donc, en langage probablement plus correct que celui qui s'emploie dans la rue ou à la campagne, le résumé des fameuses rumeurs. L'Assemblée, dans les articles suivants prévoit la répression de ces propos subversifs, 3 mois de prison à la première fois, 6 en cas de récidive. Voilà qui est bien, mais qui serait mieux si nous avions connaissance que quelques-uns des propagateurs de rumeurs eussent été envoyés devant les juges et condamnés. Mais il n'en est rien, l'anonymat demeure...

On aura remarqué que d'autres propos tendant à faire croire que l'ennemi, en l'occurrence les Portugais, avait déjà débarqué sont à mettre en relation avec les tentatives très réelles de ces mêmes Portugais au cours du mois précédent (du calendrier républicain). Il est vraisemblable que c'est à cette occasion que Jeannet avait envisagé de former un bataillon noir et y avait renoncé

devant l'opposition prévisible, à en croire un rapport ultérieur de Cointet. N'en aurait-il rien filtré ? On sait aussi que les Portugais devaient avoir des complices parmi les blancs de Guyane bien qu'ils ne soient pas non plus identifiés. Aussi la proclamation lancée par Cointet le même jour que le décret de l'Assemblée rend-elle justice au patriotisme des noirs. Qu'on en juge.

«Un grand mouvement s'est manifesté dans plusieurs cantons. Les nouveaux citoyens, vivement alarmés pour leur liberté, ont couru aux armes pour la défendre. Cette démarche est sans doute bien louable dans son but ; elle doit prouver aux détracteurs des noirs, aux ennemis de leur liberté qu'ils sauront tenir leur serment et périr plutôt que de retourner dans l'esclavage...» Mais Cointet balance fort bien l'éloge par une critique élégamment formulée : «...Elle doit en même temps apprendre aux nouveaux citoyens le danger de prêter une oreille trop facile aux nouvelles inquiétantes qu'on leur débite, et le danger, plus grand encore, de s'attrouper tumultueusement et sans ordre avant d'en avoir été requis par les chefs de la colonie et sans connaître le lieu de leur destination».

Tout en appelant les nouveaux citoyens à avoir confiance dans la volonté du gouvernement de maintenir la liberté générale, Cointet ne manque pas de les appeler au travail dans leur propre intérêt. S'adressant aux blancs très expressément, il leur lance : «Soyez plus prudents et plus circonspects ; désabusez-vous de l'idée bien absurde, si toutefois elle peut exister dans la tête de quelques-uns, de voir revenir l'ancien ordre de choses. Ce serait pour vous le plus grand des malheurs. Rassurez vos frères sur leur existence future ; instruisez les dans leurs droits et devoirs au lieu d'abreuver leur âme d'inquiétudes continuelles qui les détournent de leurs tra-

vaux si nécessaires au maintien de l'ordre et à la prospérité de la Colonie¹».

On serait tenté de sourire de ces appels qui, après coup, ne peuvent que nous paraître naïfs. Mais Cointet, même s'il écrira de lui-même qu'en entrant en fonction, il manquait de formation politique, est loin d'être un naïf. Nous lisons ici la confirmation officielle que les colons n'ont jamais désarmé, qu'ils se sont seulement tus un moment. Mais l'idéologie que Cointet, ardent républicain, est chargé de transformer en réalité sociale, impose de vouloir à tout prix l'union des forces qui sont radicalement contraires les unes aux autres. Ce qui, en revanche, est la marque de Cointet, c'est un tout autre style, celui-là même de l'an II qui, grâce à lui et un peu plus tard à Collot d'Herbois, connaît en Guyane une existence en quelque sorte posthume jusqu'au retour de Jeannet. Celui-ci, tout en visant au même objectif, fait preuve de beaucoup plus de sens de la diplomatie, manœuvre sans céder sur ce qu'il tient d'essentiel, là où Cointet va droit au but ; il saura d'ailleurs se montrer autoritaire et tranchant quand il jugera qu'il s'agit de décisions indispensables. On ne s'étonnera pas qu'il ait trouvé moyen de susciter pas mal d'ennemis et que l'historiographie ne lui ait pas accordé suffisamment d'attention. Ou bien elle s'est ralliée au jugement de Corio, vite hostile au nouveau gouverneur, parce qu'avec lui, «le terrorisme a succédé au gouvernement paternel», Cointet n'étant qu'«un jeune homme bouillant²». Terrorisme, à la fin de 1794, avec la réaction thermidorienne, est un synonyme de Jacobinisme.

1 Voir pour l'Assemblée C14/72 in fine, pour Cointet, A.N. AF III 208.

2 C14/73, du 5 brumaireIV, donc après l'arrivée de Collot d'Herbois.